

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 82

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Au 3° »

les mots :

« Aux 3° et 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 75 du projet de loi.